

Vidéoprotection

Afin d'améliorer la sécurité quotidienne des Carrillons, dans le respect de la vie privée de chacun, la Ville a lancé dès 2014 le déploiement d'un dispositif de vidéoprotection. Ce dernier comprend aujourd'hui 47 points de vidéosurveillance.



La présence de caméras augmente le niveau de sécurité des zones où elles sont implantées. Pour prévenir toute dérive des incivilités, la Ville a lancé plusieurs phases de déploiement de caméras sur le territoire communal à partir de 2014.

Les objectifs de ce déploiement

Les objectifs sont de protéger les équipements communaux et améliorer, de façon concrète, la sécurité publique. Le schéma d'implantation des bâtiments municipaux a été superposé avec la cartographie des actes de délinquance constatés par la Police Nationale.

Le diagnostic a permis de déterminer trois zones où vingt-huit caméras seront installées :

- le centre-ville,
- le quartier des Alouettes (la résidence, le groupe scolaire Jacques-Prévert et le lycée Les Pierres Vives),
- la Z.I. des Amandiers.

Le dispositif s'accompagne d'une charte très stricte de respect de la vie privée. Les images, transmises par voie hertzienne ou par fibre optique selon les sites, sont reçues en direct au poste central de la police municipale et simultanément au commissariat de Houilles-Carrières.

Conformément aux articles L.251-3 et R.253-3 du Code de la sécurité intérieure, la Ville a également installé 7 panneaux aux différentes entrées de la commune, comportant les informations légales pour le public.

Les phases du déploiement

Phase 1 en 2014

Les premières caméras ont été installées sur 13 points de vidéoprotection et mises en service :

- boulevard Carnot,
- rue de Bezons,
- rue des Cent Arpents,
- rue des Alouettes,
- route de Saint-Germain,
- route de Bezons,
- rue de la Pâturée;

pour un coût de 450 000 euros subventionné à plus de 50 % par le Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) et le ministère de l'Intérieur.

Phase 2 en 2020

En 2020, la Ville a mis en place 19 points de vidéoprotection supplémentaires. Le déploiement de cette 2e phase a été validé par le préfet, le 29 juillet 2019, dans le cadre de l'autorisation délivrée pour 5 ans à la commune.

Phase 3 en 2022

Cette 3e phase a consisté en l'installation de 15 nouveaux points de vidéoprotection ainsi que le déploiement d'un réseau de fibre optique.

Aujourd'hui en 2023, la Ville est donc équipée de 75 caméras réparties sur 47 points.

Phase 4

Une 4e phase est prévue en 2023-2024. Elle consistera en l'installation d'une quinzaine de points de vidéoprotection supplémentaires, sous réserve de l'obtention d'un niveau de financement suffisant.

En complément, la Ville a délibéré pour mettre en place la vidéooverbalisation.

Infos pratiques

Restons vigilants

La vidéoprotection renforce les moyens de la Ville pour lutter contre la délinquance, mais elle ne saurait se substituer à la nécessaire vigilance de chacun.

Le signalement, le plus précoce possible, de tout comportement suspect peut faciliter l'action des policiers.

Face à un fait qui vous paraît anormal, contactez votre Police Municipale au 01 39 15 79 58.

En cas de danger immédiat, composez le 17.

Contact

Renseignements :

Police municipale

20 rue des Cailles

01 39 15 79 58

pm@carrieres-sur-seine.fr